

Les crimes commis par le Front Patriotique Rwandais (FPR)

**Les détenus du TPIR
Arusha
Janvier 2000**

Crimes de génocide

Crimes contre l'humanité

Violations de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et du Protocole additionnel II

TABLE DES MATIERES

Introduction

1. Le FPR a massacré beaucoup de personnes dans les préfectures de Ruhengeri et Byumba avant avril 1994 et forcé des milliers d'autres à vivre dans des conditions devant entraîner leur destruction physique totale ou partielle (crime de génocide)
2. Le FPR a commis les actes de terrorisme (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
3. Le FPR a commis des assassinats à caractère politique dans différentes régions du pays avant avril 1994 (crime contre l'humanité)
4. Le FPR a commis l'assassinat du Président Habyarimana (crime contre l'humanité-assassinat)
5. Le FPR a exterminé des familles entières dans la ville de Kigali (crime contre l'humanité-extermiation)
6. Le FPR a commis des massacres à grande échelle à Kicukiro (crime de génocide)
7. Le FPR a fait des bombardements aveugles dans la capitale (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
8. Le FPR a massacré beaucoup de militaires des ex-FAR faits prisonniers lors de la prise de Kanombe, Butare et Gisenyi (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
9. Massacres de la population de Kibungo et Byumba (crime de génocide)
10. Le FPR a commis des massacres à grande échelle dans les préfectures Butare, Gitarama et Kigali rural (crime de génocide)

11. Le FPR a commis des massacres de plusieurs personnes dans les Préfectures Cyangugu, Kibuye et Gikongoro (crime contre l'humanité-extermination)
12. Le FPR est coupable d'arrestations et emprisonnements arbitraires de milliers de personnes (Crime contre l'humanité)
13. Le FPR est coupable de condamnations prononcées et exécutions effectuées sans jugement préalable rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés (Violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
14. Le FPR a décapité complètement le clergé catholique (crime contre l'humanité- assassinat)
15. Le FPR a commis des crimes de pillage (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
16. Le FPR a commis des massacres de milliers de Hutu à Kibeho (crime de génocide)
17. Le FPR a commis des massacres à grande échelle dans les Préfectures Gisenyi et Ruhengeri (crime de génocide)
18. Le FPR a menacé et soumis la population du Nord-Ouest du pays à des punitions collectives (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
19. Le FPR soumet intentionnellement la population Hutu du Nord-Ouest du Rwanda à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle (crime de génocide)
20. Le FPR a adopté des mesures visant à entraver les naissances au sein de la population Hutu (crime de génocide)
21. Le FPR porte atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de la population Hutu (crime de génocide)
22. Le FPR est coupable de persécution pour des raisons politiques, raciales et religieuses (crime contre l'humanité)
23. Le FPR a commis des actes de torture et les mutilations contre les prisonniers et les populations pourchassées (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
24. Les membres du FPR ont commis les crimes de viol et contraint les femmes et les filles à la prostitution (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)
25. Le FPR fait subir des traitements humiliants et réduit les Hutu en esclavage (crime contre l'humanité)

26. Le FPR a massacré des milliers de réfugiés Hutu au Congo ex-Zaïre (crime de génocide)

27. Le FPR a exécuté sommairement les membres des ex-FAR rapatriés de force au Rwanda (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

28. Le FPR a fait des jeunes Hutu et des membres des ex-FAR des chairs à canon dans la guerre contre la RDC (crime contre l'humanité-extermiation)

Conclusion

Liste des abréviations

Introduction

Le Rwanda était considéré comme un havre de paix, avant l'attaque du 1^{er} octobre 1990 par le FPR à partir et avec l'appui de l'Ouganda. Depuis lors, ce pays est devenu une poudrière et une source d'insécurité pour toute la région des Grands Lacs. Depuis le déclenchement de la guerre jusqu'aujourd'hui, le FPR a conservé l'initiative d'agir et d'adapter son plan et sa stratégie suivant l'évolution de la situation. Mais son objectif de prendre le pouvoir par les armes et de l'exercer sans partage, n'a jamais changé d'un iota. Le Lieutenant Colonel BEM R. Antierens, Professeur à l'Institut Royal Supérieur de Défense de Bruxelles, l'a bien décrit dans son article, paru dans la revue "Contact" numéro 104 de janvier 1996, sous le titre "La guerre oubliée": "*Le FPR n'eut probablement jamais l'intention d'appliquer le traité d'Arusha et n'attendait qu'un nouvel incident pour porter le coup de grâce. Le traité, dont le principe était de fonder une démocratie avec des élections libres, était inacceptable pour le FPR car n'aurait obtenu qu'une faible représentation (15%) dans ce régime démocratique et n'aurait donc pu accéder au pouvoir, ce qui était finalement son but ultime*".

Au départ, le FPR avait cru pouvoir mener et gagner une guerre conventionnelle éclair. Par sa campagne médiatique déclenchée longtemps avant, il croyait avoir fragilisé la cohésion au sein de la population en général et au sein des Forces Armées Rwandaises (FAR) en particulier. Il croyait donc que son adversaire était suffisamment affaibli. Devant le sursaut national et la résistance inattendue des FAR, il a réadapté, dès janvier 1991, sa stratégie sur le plan politique, militaire, diplomatique et médiatique¹ et a changé de tactique en adoptant la guérilla. Depuis lors, il a arrêté et mis en application les méthodes d'action suivantes:

- Semer la terreur au sein de la population par les tueries dans les zones proches du front et par le terrorisme partout ailleurs dans le pays;

- Rendre le pays ingouvernable et saper la cohésion interne par les activités subversives et de propagande au moyen des agents infiltrés² (dans les partis politiques, les organisations des droits de l'homme, les média ...) et au moyen de la Radio Muhabura;

- Provoquer la violence et les troubles intérieurs à caractère ethnique et régional au moyen des activités ci-haut citées tout en les imputant à son adversaire au moyen de sa campagne de désinformation;

- Mener des attaques à but limité pour s'assurer de la suprématie locale;

- Se donner le temps de se réorganiser au moyen de la stratégie de "fight and talk" apprise de son maître à penser, le Président Museveni;

- Mener une offensive généralisée pour la victoire finale, une fois assuré que la situation est bien pourrie et le chaos installé partout.

Les FAR ont dénoncé ces nouvelles méthodes d'action du FPR et demandé à la population de rester vigilante et unie par le communiqué de la "Direction des opérations militaires" en date du 02 décembre 1991. C'est également en réaction à ces nouvelles méthodes que le Président Habyarimana répétait très souvent à la population la consigne suivante: "*Muramenye ntimukagwe mu mutego w'umwanzi*", ce qui signifie: "*Attention, évitez de tomber dans le piège de l'ennemi*".

Il fallait donc sauvegarder la cohésion de la population et éviter les troubles intérieurs pour faire échec aux visées du FPR. Il est vrai que, de son vivant, le Président Habyarimana avait pu maîtriser les risques de dérapages. C'est pourquoi, pour le FPR, il fallait le liquider pour enfin supprimer l'obstacle au chaos dont il devait profiter pour prendre le pouvoir par les armes.

Le FPR a mis systématiquement ces méthodes d'action en application. Avec l'assassinat du Président Habyarimana, le moment tant attendu était venu et rien ne pouvait plus l'arrêter dans sa "*stratégie du pire*"³. En effet, le chaos généralisé provoqué par l'assassinat du Président Habyarimana a permis au FPR de prendre le pouvoir par les armes et de s'imposer par la force et la terreur.

Sans scrupules, le FPR a poursuivi sa marche victorieuse sur des milliers de cadavres comme il l'avait prévu. Les crimes du FPR faisaient partie d'un plan conçu depuis longtemps et dont les éléments ont été diffusés notamment à travers le journal "*Impuruza*" dirigé par le Professeur Alexandre Kimenyi, les chants et danses du Groupe folklorique "*Imitari*" dirigé par Madame Cécile Kayirebwa et à travers les associations des réfugiés Tutsi. Dans sa propagande, le FPR a fait croire à l'opinion internationale qu'il se battait pour substituer la majorité numérique par le concept de majorité politique, mais derrière cette propagande, le FPR entendait plutôt éliminer et/ou contraindre à l'exil de nombreux Hutu de manière à empêcher définitivement l'ethnie Hutu à réunir à la fois la majorité numérique et la majorité politique.

Dans *Impuruza* n° 15 de décembre 1989, page 94, il est écrit (traduction): "*... Je demande encore que ces personnes partent avant qu'il ne soit trop tard. C'est notre tour d'habiter le Rwanda*". Dans son poème "*Nsingize Gisa umusore utagira uko asa*", publié dans *Impuruza* n° 17, à la page 2, en décembre 1990, directement après l'attaque du Rwanda par le FPR, Monsieur Alexandre Kimenyi dit (traduction):'

"... Toi, taureau combattant qui a attaqué pour libérer la noblesse

Comme tu as décidé de vider l'arsenal et de lancer les premiers

misérables ne tarderont pas de déguerpir

***Ces rats sauvages qui passent pour des cambrioleurs corrompus
tremblent de panique***

Ces vauriens qui ne cessent de nous piller

Qui ne cessent de nous massacrer dans le but de nous exterminer

Ces traîtres qui se caractérisent par leurs joues dilatées

Je les vois très vite détalier à pieds, démunis

Ces voleurs qui troublent tant

Ces laides créatures insensées à la mine furieuse

Ces ennemis du Rwanda qui le salissent et le déshonorent

Ces crétiens qui ne pensent qu'à leurs ventres gonflés

Plaise au ciel qu'ils n'aient jamais de progéniture

Ces vicieux bandits qui exploitent nos richesses

Ils ont entendu nos coups de canon tonner et ils ont été pris de panique

Ils ont perdu la tête et les voilà aboyer comme des chiens.

Derrière les Blancs qu'ils supplient de les protéger et d'empêcher aux nobles des les supplanter".

Ce discours s'intègre donc dans ce plan de lamener la majorité numérique des Hutu. Le Colonel Frank Mugambage, Conseiller à la Présidence de la République, n'a-t-il pas déclaré, en 1995 à Kampala, que le FPR exterminera prudemment les Hutu sans que la communauté internationale le condamne d'avoir commis le génocide. Cette déclaration constitue un élément de preuve de planification. D'autres propos semblables ont été entendus des responsables du FPR, notamment lors des massacres des populations du Nord-Ouest du pays depuis 1996, quand ils les ont menacées de punitions collectives immédiatement mises à exécution⁴. La manière systématique, rapide, violente, efficace et précautionneuse dont l'APR s'est acquitté de la tâche macabre de liquider massivement les Hutu au Rwanda et en République Démocratique du Congo (RDC), ne laisse pas de doute quant aux visées génocidaires du FPR.

Aujourd'hui encore, le Rwanda n'a pas fini de compter ses morts et toute la région est embrasée par la folie meurtrière du FPR qui perdure. En 1996 et 1997, le FPR a attaqué et détruit à la bombe et à la mitrailleuse les camps de réfugiés Hutu dans l'Est de la RDC . Les soldats du FPR ont massacré des milliers de réfugiés depuis Goma jusqu'à Mbandaka. Ceux qui ont été forcés de rentrer dans le pays ont été tués, certains sur le chemin du retour vers leurs communes d'origine. Ceux qui ont survécu sont actuellement groupés dans des camps de concentration où ils endurent un calvaire sans nom.

Depuis août 1998, le FPR a déclenché une deuxième guerre d'agression contre la RDC dont les victimes sont innombrables. Les Organisations de Défense des Droits de l'Homme et les Agences de presse notamment *l'Agence Misna du Vatican*, n'ont cessé de dénoncer, depuis septembre 1998, les massacres répétitifs des congolais de l'Est de la RDC par les soldats du FPR. L'ONU peut-elle encore dire qu'elle n'a pas su? En fait, depuis octobre 1990, le crime contre la paix ne signifie plus rien ni pour l'ONU ni pour l'OUA!

Le FPR a fait du génocide, dont il porte une très grande responsabilité, un fond de commerce et un sauf-conduit pour s'imposer, en toute impunité, par la force et la terreur. Le rapport de la Commission Carlsson vient, malheureusement, de le réconforter dans son plan d'extermination du peuple rwandais. Malgré tous les crimes qu'il a commis, les rapports et les témoignages accablants établis contre lui, le FPR ne fait l'objet d'aucune dénonciation par la commission onusienne. Alors que sa prise du pouvoir au Rwanda par les armes a réactivé les mythes guerriers et l'idéologie de domination de l'ethnie Tutsi dans la région, le FPR est présenté comme victime de l'extrémisme hutu. Sa victoire, que les Tutsi appellent "*Intsinzi*", a été célébrée avec faste à Kigali, à Bujumbura et à Kampala. A Bujumbura, l'hebdomadaire "*Le carrefour des idées*" l'a célébrée, dans son n° 45 du 27 juillet 1994, "*en de termes bibliques, comme un symbole du retour d'un peuple élu et non de la fin d'une guerre et des souffrances de toute une nation, ni même de l'espoir d'une pacification et du retour au processus d'Arusha*"⁵.

C'est pour dénoncer cette complaisance qui frise la complicité, que nous tenons à rappeler dans ce document, les accusations invariablement portées contre le FPR, mais que la Commission a gardées sous silence. Toutes les personnes de bonne volonté sont sollicitées pour voler au secours du peuple rwandais pris dans l'engrenage du mensonge. Elles sont invitées à conjuguer leurs efforts pour que la vérité sur le drame rwandais, éclate au grand jour et, pour que une vraie justice soit enfin rendue à ce peuple diabolisé et malmené.

Le FPR a commis des massacres de populations civiles tout au long de sa guerre de reconquête du pouvoir et après juillet 1994. Il a commis des crimes contre l'humanité, des violations de l'article 3 commun aux Conventions de Genève et du Protocole additionnel II et des crimes de génocide⁶. Il faudra que les responsables en répondent un jour.

1. Le FPR a massacré beaucoup de personnes dans les préfectures de Ruhengeri et Byumba avant avril 1994 et forcé des milliers d'autres à vivre dans des conditions devant entraîner leur destruction physique totale ou partielle (crime de génocide)

Le FPR a massacré plusieurs personnes dans les préfectures de Ruhengeri et Byumba avant avril 1994 et spécialement à l'occasion de l'attaque du 8 février 1993. Ainsi des milliers de Hutu ont été massacrés à Kigasha en commune Ngarama, dans le secteur Rukore en commune de Tumba, à Kisaro en commune Kibali, à Gashangiro en commune Kigombe, dans la ville de Ruhengeri et dans d'autres communes de ces préfectures tels que Cyeru, Butaro, Nyamugali, Cyungo, Cyumba, Kivuye, Mukarange, Kiyombe, Bwisige, Buyoga et Muvumba. D'autres massacres répétés ont été perpétrés par le FPR en 1991 et 1992, spécialement à Gatunda et Nyarurema en commune Muvumba, à Rushashi en commune Kiyombe, ainsi que les bombardements aveugles des camps de déplacés de guerre à Rwebare et Muhambo en commune Muvumba et ailleurs.

Lors de l'attaque du 8 février 1993 à Ruhengeri, le FPR a massacré plusieurs personnes dans la commune de Kigombe dont beaucoup de hauts fonctionnaires de l'Etat. Parmi ces fonctionnaires, on peut citer les cas de Messieurs Barengayabo et Philippe Gakwerere, respectivement Président de la Cour d'Appel et Inspecteur des Mines à Ruhengeri qui ont été froidement massacrés avec les membres de leurs familles.

Le Bourgmestre de la commune Kinigi, Monsieur Gasana Thadée a été assassiné, la veille, par le FPR en compagnie de Monsieur Ntuyenabo Elaste, homme d'affaires, alors qu'il venait d'aviser les autorités préfectorales de l'invasion du FPR et qu'il se rendait en direction de Nkumba-Kidaho pour prévenir les autorités de ces communes.

Rappelons aussi que sur le chemin de retour dans leur base arrière en Ouganda, les soldats du FPR ont déporté des milliers de personnes des communes Kidaho et Nkumba dont le sort de la plupart d'entre elles n'a jamais été connu.

Le nombre de victimes dans les préfectures de Byumba et Ruhengeri était estimé, après cette attaque, à 40.200 personnes⁷: "*Les scientifiques de l'Université Nationale du Rwanda, campus de Butare* " (105 signatures avec noms et fonctions) ont adressé, le 19 février 1993, un cri d'alarme au Pape Jean-Paul II et à toute la communauté internationale dénonçant "*un génocide de milliers de civils innocents dans les préfectures de Ruhengeri et Byumba dont les estimations s'élèvent à 40.200*".

Le FPR avait forcé, déjà en mars 1993, plus d'un million de la population de ces deux préfectures, soit un septième de la population totale du pays, à quitter leurs biens et à devenir des réfugiés dans leur propre pays. Ces populations vivaient dans les camps où les conditions de vie difficiles ont entraîné la mort de plusieurs d'entre eux, surtout les enfants et les vieilles personnes.

2. Le FPR a commis les actes de terrorisme (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Depuis 1991, le FPR a intensifié les activités terroristes au Rwanda notamment par le plasticage et la pose des mines. Monsieur François Xavier Nsanzuwera, ancien Procureur de la République à Kigali, parle de ce terrorisme dans la période allant de juillet 1991 à décembre 1992, dans son livre "*La magistrature rwandaise dans l'étau du pouvoir exécutif*", paru en 1993. Dans son livre inédit "*Le Rwanda entre la guerre et la démocratie*", Gaspard Musabyimana a recensé plus de 60 cas d'attentat par explosion de mine, bombe ou grenade entre juillet 1991 et septembre 1993. On sait que les actes de terrorisme ont continué jusqu'en 1994.

On se souviendra notamment des actes de terrorisme perpétrés aux endroits suivants:

- Le 29 juillet 1991, dans le secteur Gacuba, commune Rubavu, Préfecture de Gisenyi, un camion saute sur une mine ATK (anti-tank ou antichars). Le camion est détruit.
- Le 23 août 1991, dans le secteur Gacuba, commune Rubavu, Préfecture de Gisenyi, une mine ATK est localisée et désamorcée.
- Le 29 octobre 1991, dans le secteur Busumba, commune Rwerere, Préfecture de Gisenyi, une camionnette saute sur une mine ATK qui la détruit. Deux personnes (le chauffeur et le convoyeur) sont blessées.
- Le 22 octobre 1991, dans le secteur Kabuhanga, commune Mutura, Préfecture de Gisenyi, un camion saute sur une mine ATK.
- Le 17 décembre 1991, en commune Kanzenze, Préfecture de Kigali rural, une camionnette saute sur une mine ATK tout près de la résidence du Bourgmestre de la commune Kanzenze, Monsieur Fidèle Rwambuka. La camionnette est détruite tandis que le chauffeur est blessé. La cible visée était le Bourgmestre et celui-ci sera plus tard assassiné chez lui dans la nuit du 25 au 26 août 1993 par l'escadron de la mort du FPR.
- Le 17 décembre 1991, dans le secteur Rugenge, commune Nyarugenge, en plein centre de la capitale, un élève de huit ans saute sur une mine antipersonnel et perd sa jambe.

- Le 12 décembre 1991, un certain Ndayambaje, originaire de la commune Birenga, venant du Burundi en compagnie de son compatriote Kavaruganda également de la commune de Birenga, sont appréhendés par la Police Tanzanienne. Ils sont en possession de deux mines ATK M3 et de quatre mines antipersonnel. Le nommé Ndayambaje se suicide en se jetant sur une des mines antipersonnel.

- Le 28 décembre 1991, près de l'hôtel "Panafrique", dans la ville de Kigali, une mine ATK TM57 type soviétique est découverte par les passants et est désamorcée par les spécialistes de l'unité de génie.

- Le 12 février 1992, dans le secteur Biryogo, dans le quartier populaire de la capitale, un certain Mujyakera saute sur une mine antipersonnel et perd sa jambe.

- Le 15 février 1992, dans le secteur Maranyundo, commune Kanzenze, Préfecture de Kigali rural, deux mines antipersonnel sont découvertes intactes dans une bananeraie.

- Le 19 février 1992, dans le secteur Mayange, commune Kanzenze, Préfecture de Kigali rural, un taxi minibus en provenance du camp Gako et appartenant à un officier des FAR, saute sur une mine ATK. Le minibus est complètement détruit et quatre passagers sont carbonisés tandis que onze passagers sont gravement blessés. Le même jour, une autre mine ATK est découverte à quelques mètres du lieu du sinistre. Le même jour encore, toujours en commune Kanzenze, une vache saute sur une mine antipersonnel au centre commercial de Nyamata et perd une de ses pattes tandis que d'autres vaches du troupeau sont blessées.

- Le 19 février 1992, en pleine capitale, une bombe à retardement explose à la station d'essence tout près de la gare routière et cause des dégâts importants.

- Le 21 février 1992, dans le secteur Kigarama, commune Rusumo, Préfecture de Kibungo, un camion citerne appartenant à Monsieur Alphonse Ntilivamunda, beau-fils du Président Habyarimana, contenant du fuel, en provenance de la Tanzanie explose. Le camion est endommagé et tout le fuel est déversé sur la chaussée.

- Le 23 février 1992, à Nyabugogo, en pleine capitale, un plasticage sur un camion le fait sauter en stationnement devant la station d'essence de la société BP FINA. Le camion est endommagé.

- Le 2 mars 1992, deux pétards de TNT sont découverts dans un WC public de l'hôpital de Ndera, en commune Rubungo, à la porte de la capitale. Les pétards sont désamorcés par les spécialistes du génie.

- Le 8 mars 1992, une mine ATK TM57 est découverte au milieu de la route asphaltée Kigali-Butare à un endroit démolé depuis un certain temps, en commune Nyabisindu. La mine est désamorcée par les forces de sécurité.

- Le 9 mars 1992, un camion porte-charge saute sur une mine ATK à Kimihurura en pleine capitale. Le camion est endommagé mais pas de dégâts humains.

- Le 12 mars 1992, à Kavumu, commune Kigoma, Préfecture de Gitarama, un détenu de la prison de Nyanza saute sur une mine antipersonnel tandis que ses neuf compagnons sont blessés. Le même jour, à quelques kilomètres de là, une autre personne saute sur une mine antipersonnel. La victime perd une jambe tandis que ses deux compagnons sont blessés.

- Le 12 mars 1992, à quatre kilomètres de la douane de Rusumo, en commune Rusumo, Préfecture de Kibungo, un camion tanzanien transportant du fuel explose en stationnement et cause des dégâts à un autre camion stationné tout près. Il n'y a pas de dégâts humains.
- Le 18 mars 1992, en commune Gashora, Préfecture de Kigali rural, un minibus militaire transportant les militaires FAR saute sur une mine ATK. Il y a un mort et huit blessés.
- Le 19 mars 1992, à la douane de Rusumo, une charge TNT de 1250 gr est désamorcée sur un camion citerne rwandais en provenance de la Tanzanie. Son allumeur explose de lui-même 35 minutes après le dépiégeage de la charge.
- Le 19 mars 1992, en pleine gare routière de la capitale Kigali, un minibus explose et brûle. Il y a un mort et 30 blessés.
- Le 26 mars 1992, dans le secteur Nyakabanda, en pleine capitale, une voiture passe sur une mine antipersonnel. Le pneu est crevé mais il n'y a pas de dégâts humains.
- Le 31 mars 1992, à Kavumu, commune Kigoma, Préfecture de Gitarama, une camionnette saute sur une mine ATK. L'attentat fait quatre morts et six blessés.
- Le 7 avril 1992, dans le secteur Nyamiyaga, commune Muyira, Préfecture de Butare, la population locale découvre deux allumeurs de piégeage à traction MUV-2 avec un système de retardement de fabrication soviétique.
- Le 8 avril 1992, dans le secteur Mbyo, commune Gashora, Préfecture de Kigali rural, un camion militaire saute sur une mine ATK. Le camion est endommagé et on déplore un mort et quatre blessés.
- Le 25 avril 1992, une bombe explose et souffle la toiture du bâtiment de la gare routière, en plein quartier commercial de la capitale. On déplore un mort et plusieurs blessés.
- Le 01 mai 1992, à Ruhango, commune Ruhango, Préfecture de Gitarama, une camionnette saute sur une mine ATK. L'attentat fait 17 morts et 8 blessés.
- Le 2 mai 1992, à Kimisagara sur la route dite Kadafi, en pleine capitale, un minibus en route explose et l'attentat occasionne quatre morts et plusieurs blessés. Le véhicule est complètement détruit.
- Le 01 juin 1992, un minibus appartenant à la société pétrolière PETRORWANDA explose dans son parking à 20 heures.
- En juin 1992, une bombe explose à la poste de Kigali dans le bâtiment du Ministère des Transports et Communications, sans faire heureusement de dégâts très importants.
- Le 19 août 1992, sur la route Cyangugu-Kibuye, entre la commune Kagano et Kirambo, une jeep conduite par le curé de la paroisse de Hanika, l'abbé Silas Gakwerere, saute sur une mine antipersonnel renforcée d'une "charge d'appoint d'explosif brisant". On déplore la mort du curé et le véhicule est détruit.
- Le 8 septembre 1992, à Giheke dans la commune Gisuma, Préfecture de Cyangugu, un minibus saute sur une mine ATK. On déplore un mort.

- Le 31 décembre 1992, dans la ville de Butare, une bombe déposée à la façade de l'hôtel Faucon explose et souffle la toiture et les meubles de l'hôtel. L'attentat fait plusieurs blessés et occasionne des dégâts matériels très importants.

- Au début de l'année 1993, deux jeunes gens, originaires de la commune Kagano, rentrant de Bukavu, sont appréhendés à Nyamirundi avec deux mines ATK et remis à la justice. Ils ont avoué qu'ils travaillaient pour le FPR. Quelques jours après cet incident, une mine ATK est découverte sur la route Kibuye-Cyangugu et désamorcée par la Gendarmerie de Cyangugu.

- Le 7 avril 1993, dans la ville de Butare, un commerçant nommé Isaac Munyagasheke reçoit un colis piégé. Par chance, le colis est suspecté avant d'être ouvert et est détruit par les services de sécurité.

- Le 19 avril 1993, une bombe explose dans le marché de la ville de Butare. L'attentat fait deux morts et plusieurs blessés et occasionne des dégâts matériels très importants.

- Le 25 avril 1993, à la gare routière, en plein quartier commercial de la capitale, une bombe explose et fait des dégâts matériels et humains importants.

- Le 6 mai 1993, dans la ville de Butare, une bombe explose, dans l'hôtel IBIS. L'attentat fait plusieurs blessés et occasionne des dégâts matériels.

- Le 29 mai 1993, une bombe explose dans le marché de Kirambo, Préfecture de Cyangugu. On déplore une quarantaine de morts et plusieurs blessés.

- En 1993, au marché central, en plein quartier commercial de la capitale, une bombe explose, un dimanche vers midi, et cause des dégâts humains et matériels importants.

- Au début de l'année 1994, une grenade piégée explose à l'école primaire de Taba, commune Taba, Préfecture de Gitarama. On déplore 17 morts et 42 blessés parmi les enfants de cette école.

Il faut noter que ce relevé n'est pas exhaustif mais il a le mérite de montrer que toutes les régions du pays ont souffert de ce terrorisme aveugle. Dans les zones proches de la ligne de front, les poses de mines étaient le lot quotidien et la population de ces zones a connu beaucoup plus de souffrances.

Ce terrorisme a non seulement occasionné des souffrances indescriptibles et provoqué la terreur, mais il a aussi détérioré la cohésion au sein de la population. Suite à ce terrorisme couplé à la guerre sur la frontière Nord et aux activités subversives et de propagande, la méfiance, la haine et l'esprit de violence se sont installés dans les coeurs des gens.

3. Le FPR a commis des assassinats à caractère politique dans différentes régions du pays avant avril 1994 (crime contre l'humanité)

Dans la nuit du 18 au 19 mai 1993, Monsieur Emmanuel Gapyisi, membre du Bureau Politique du parti MDR (Mouvement Démocratique Républicain) et Président du MDR dans la Préfecture de Gikongoro, est assassiné par l'escadron de la mort du FPR sous les ordres du Colonel Karenzi Karake alors membre du GOMN (Groupe d'Observateurs Militaires Neutres) à Kigali, à l'entrée de sa maison sise à Kicukiro pendant qu'il rentrait à bord de son véhicule. Les tueurs postés à l'entrée ont tiré sur lui des rafales de mitraillette à bout portant avant de se volatiliser. La victime est morte sur le champ. Il est important de souligner qu'il avait reçu, auparavant, des menaces à peine voilées de la part du FPR pour ses positions

ouvertement affichées contre la prise de pouvoir au Rwanda par les armes à travers surtout le "*Forum Paix et Démocratie*" dont il était Président.

Dans la nuit du 25 au 26 août 1993, Fidèle Rwambuka, Bourgmestre de la commune Kanzenze et membre du Comité National du parti MRND (Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement), est assassiné chez lui par l'escadron de la mort sous les ordres du Colonel Karenzi Karake. Les tueurs dissimulés dans le jardin de sa résidence à Nyamata ont tiré sur lui des rafales de mitraillette à travers la fenêtre au moment où la victime tirait les rideaux de sa chambre après avoir allumé la lumière. Il venait juste de rentrer de Kigali où il avait participé à la réunion du Comité National de son parti. La victime est morte sur le champ. Rappelons qu'il avait échappé à un autre attentat le 17 décembre 1992 (mine ATK).

Les escadrons de la mort du FPR, sous les ordres du Colonel Kayizari, ont exécuté sauvagement, dans la nuit du 17 au 18 novembre 1993, quarante-huit personnes dans la Sous-préfecture de Kirambo, Préfecture de Ruhengeri. Ces massacres ont visé les élus du parti MRND qui venait de gagner, avec une majorité écrasante, les élections communales organisées dans la DMZ (Zone démilitarisée ou tampon) sous la supervision de la MINUAR (Mission des Nations-Unies pour l'Assistance au Rwanda) et dans lesquelles toutes les formations politiques de l'intérieur et le FPR avaient présenté les candidats. Le FPR qui avait perdu lamentablement ces élections, alors qu'il avait été le seul à y faire campagne sous la protection de la MINUAR, n'a pas hésité à utiliser, comme d'habitude, la terreur pour montrer sa force et sa volonté de s'imposer par les armes. Dans la même période, le FPR a massacré des dizaines de personnes dans la Commune Mutura, Préfecture de Gisenyi et dans la Commune Bwisige, Préfecture de Byumba. Les témoins oculaires sont unanimes pour accuser les soldats du FPR. Le Général Dallaire a fait savoir, au cours d'une conférence de presse à Kigali, le 26 novembre 1993, qu'il a décidé de mettre en place une commission chargée de mener une enquête approfondie sur ces tueries. A cette même occasion, il a reconnu que les habitants de la région accusaient les soldats du FPR de ces tueries. Il a déclaré également que ces tueries avaient été exécutées systématiquement et minutieusement par de vrais spécialistes. Mais les résultats de cette enquête n'ont jamais été publiés jusqu'aujourd'hui.

Recourant à la même tactique utilisée lors de l'assassinat de Monsieur Emmanuel Gapyisi, l'escadron de la mort du FPR, sous la supervision du Lieutenant Colonel Karenzi, a exécuté le Ministre Félicien Gatabazi, Secrétaire Exécutif du parti PSD (Parti Social Démocrate), dans la nuit du 21 au 22 février 1994, à l'entrée de sa résidence à Kimihurura, Kigali. Il rentrait d'une réunion à l'hôtel Méridien à laquelle il avait été invité précipitamment cette même nuit par le FPR et ses alliés dont Faustin Twagiramungu et Frédéric Nzamurambaho. Les tueurs postés à l'entrée de sa résidence ont tiré sur lui des rafales de mitraillette à bout portant et la victime est morte sur le champ. Le lendemain, les escadrons de la mort du FPR ont sauvagement assassiné M. Martin Bucyana, Président du parti CDR (Coalition pour la Défense de la République), tout près de la ville de Butare, dans la commune Mbazi, alors qu'il rentrait à Kigali en provenance de Cyangugu, sa Préfecture d'origine .

Les soldats du FPR, commandés par le Colonel Kayonga, ont assassiné froidement, dans l'après-midi du 15 mars 1994, le Directeur de l'usine à thé de Cyohoha Rukeri avec trois autres personnes alors qu'ils sortaient de l'usine à bord du véhicule de service. Les tueurs postés à l'entrée de l'usine ont tiré sur eux des rafales de Kalachnikov à bout portant et les victimes sont mortes sur le champ. Il s'agit de:

- M. Nathanaël Nyirinkwaya, Directeur de l'usine
- L'épouse du Directeur de l'usine

- M. Emile Safari, Responsable des plantations de l'usine et député désigné, membre du PL (Parti Libéral) aile Mugenzi

- Defroid, comptable de l'usine

Il faut rappeler que l'usine se trouvait dans la DMZ sous le contrôle de la MINUAR. Bien que la MINUAR n'ait jamais publié les résultats de l'enquête qu'elle a menée, les témoins oculaires accusent le FPR d'avoir commis ces massacres.

On doit signaler aussi que dans la nuit du 20 au 21 janvier 1994, le Ministre Justin Mugenzi a miraculeusement échappé à un attentat à l'entrée de sa résidence à Kicukiro, ville de Kigali alors qu'il rentrait chez lui à bord d'une voiture. L'escadron de la mort du FPR, posté à l'entrée de sa résidence, a tiré sur lui sans l'atteindre. Au début de l'année 1994, l'ex-Premier Ministre Dismas Nsengiyaremye a, lui aussi, échappé à un attentat à la grenade à Mushubati en Préfecture de Gitarama. Monsieur Stanilas Mbonampeka, ex-Ministre de la Justice et vice-Président du Parti PL (aile Mugenzi), a également échappé à un attentat à la grenade au début de l'année 1994 à sa résidence à Ndera, commune Rubungu, à la porte de la ville de Kigali.

Ces assassinats et tentatives d'assassinats politiques ont envenimé la situation et dégradé davantage la cohésion parmi la population. Mais pour le FPR, ses méthodes avaient atteint les buts recherchés. Il n'y avait, pour lui, qu'un pas pour faire sombrer le Rwanda dans le chaos total. Ce pas a été franchi le 6 avril 1994, en assassinant le Président Habyarimana et en reprenant en même temps les hostilités.

4. Le FPR a commis l'assassinat du Président Habyarimana (crime contre l'humanité-assassinat)

Le 6 avril 1994, le FPR a abattu par missile l'avion du Président Habyarimana, tuant sur le coup tous les 12 passagers à bord et les membres de l'équipage:

- Le Président Juvénal Habyarimana du Rwanda
- Le Président Cyprien Ntaryamira du Burundi
- Le Ministre Bernard Ciza du Burundi
- Le Ministre Cyriaque Simbizi du Burundi
- Le Général Major Déogratias Nsabimana, Chef d'Etat Major de l'Armée Rwandaise
- L'Ambassadeur Juvénal Renzaho, Conseiller à la Présidence de la République Rwandaise
- Le Colonel Elie Sagatwa, Secrétaire particulier du Président Habyarimana
- Le Docteur Emmanuel Akingeneye, médecin du Président Habyarimana
- Le Major Thaddée Bagaragaza, officier d'ordonnance du Président Habyarimana
- Le Major Jacky Héraud, Commandant de bord de l'avion (nationalité française)

- Le Colonel Jean Pierre Minaberry, membre de l'équipage (nationalité française)
- L'Adjudant chef Jean Marie Perrine, membre de l'équipage (nationalité française)

Les preuves rassemblées jusqu'à présent montrent que le FPR est responsable de cet attentat⁸. Cet attentat, suivi immédiatement de la reprise de la guerre par le FPR, a provoqué le chaos total à l'intérieur du pays, occasion depuis longtemps recherchée par le FPR pour prendre le pouvoir par les armes.

5. Le FPR a exterminé des familles entières dans la ville de Kigali (crime contre l'humanité-extermiation)

Avec l'assassinat des Présidents Habyarimana et Ntaryamira et de leurs suites, le FPR a violé le cessez-le-feu et les Accords d'Arusha. Dès la nuit du 6 au 7 avril et surtout dans la journée du 7 avril 1994, les soldats du FPR, commandés par le Colonel Kayonga, ont exécuté plusieurs personnes dans la ville de Kigali.

Dans le quartier de Remera, ils ont massacré, systématiquement et de manière organisée sur base de listes, plus de 160 personnes⁹ (des familles décimées) dont notamment:

- L'ex-Ministre de la Justice, Théoneste Mujyanama et toute sa famille
- Le Préfet de Ruhengeri, Sylvestre Bariyanga et toute sa famille
- M. Claudien Habarushaka, ex-Préfet de Kigali
- Le Colonel retraité Pontien Hakizimana et toute sa famille
- Major Hélène Bugenimana et ses trois enfants
- M. Daniel Rwarananiye, ex-Directeur Général de la Banque Commerciale du Rwanda et toute sa famille
- M. Emmanuel Bahigiki, ex-Secrétaire général au Ministère du Plan et toute sa famille
- Dr Pharmacien Théodore Nsengiyaremye et toute sa famille
- M. Fabien Banyangabose, ingénieur agronome et toute sa famille
- M. Raphaél Hategekimana, Directeur du Village Urugwiro et toute sa famille
- Toute la famille de M. Stanislas Niyibizi, ex-Directeur du Projet thé Nshili-Kivu
- M. Aloys Habimana, Ingénieur agronome, ex-Directeur au Ministère de l'Agriculture
- M. Jean Gahutu et toute sa famille à part une seule fille rescapée
- M. Marcel Munyengabe, ex-Président de la Cour des Comptes et toute sa famille
- M. Célestin Ndagijimana, ex-Secrétaire Général au Ministère des Finances et toute sa famille

- M. Herson Ndaziramiye, homme d'affaires et toute sa famille
- etc...

Plusieurs personnes ont été enlevées, notamment du stade Amahoro et de l'hôpital Roi Fayçal de Kigali, en présence de la MINUAR, pour être exécutées par le FPR¹⁰.

A Kacyiru, le FPR a tué également beaucoup de personnes dont notamment:

- M. Kayibanda Irénée, Agent de la Caisse Sociale du Rwanda, fils de l'ancien Président Grégoire Kayibanda,
- M. Jean Hategekimana, Président du Tribunal de Première Instance de Kigali et toute sa famille,
- M. Frédéric Mupenda, haut fonctionnaire de l'Etat au Ministère des Travaux Publics,
- La famille Donat Hakizimana, Conseiller du Ministre de l'Intérieur
- M. Alfred Bariyanga, fils du Commandant retraité Alphonse Bariyanga,
- M. Norbert Muhaturukundo, ex-Directeur Général au Ministère de la Jeunesse et sa famille
- M. Célestin Sebulikoko, Entrepreneur
- etc...

A Kicukiro, le FPR a également assassiné, en avril 1994, beaucoup de personnes dont notamment:

- M. Emile Nyungura, Directeur au Ministère des Travaux Publics et sa famille
- M. Félicien Mbanzarugamba, cadre de la Bralirwa et toute sa famille
- M. Dismas Gashegu, ex-Vice-Recteur de l'Université Nationale du Rwanda
- Etc ...

6. Le FPR a commis des massacres à grande échelle à Kicukiro (crime de génocide)

Après la prise de l'aéroport et du camp Kanombe par le FPR, le 22 mai 1994, la population déplacée venue des communes Kanombe, Rubungo, Bicumbi, Gikoro et Gikomero, a tenté de fuir le FPR vers le centre ville en passant par Kicukiro où les unités FAR déployées dans la zone Kanombe-Remera avaient réussi, pendant la nuit, à rompre l'encerclement. Une foule de personnes dont les militaires malades ou traînants ont été prises en étau par les soldats du FPR et ont été sauvagement massacrées là bas. Ces Hutu ont été massacrés à cause de leur appartenance ethnique suivant un plan conçu d'avance par les leaders du FPR.

Dans son témoignage devant le TPIR, le Général Dallaire a révélé qu'à cette occasion, le FPR a fait plus de 500 militaires prisonniers. Tous ces militaires ont disparu avec un nombre très important de cette population civile¹¹. Certains témoignages parlent de 4.000 victimes d'ethnie Hutu. Ce sont les corps de ces Hutu qui ont été enterrés à Nyanza par le FPR. Pour camoufler ces massacres, le FPR a inventé et propagé, en 1996, l'histoire de massacres, sur le mont Nyanza en date du 11 avril 1994, de 2000 Tutsi réfugiés à l'ETO (Ecole Technique Officielle) de Kicukiro. Ce mont Nyanza ne figure pas parmi les sites de massacres inventoriés en 1995 par la Commission du mémorial du génocide sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture. Ce site de massacres n'avait jamais été évoqué avant l'établissement de l'acte d'accusation dressé contre Georges Rutaganda par le Procureur du TPIR en 1996 alors qu'il se trouve en pleine capitale, dans une zone que les troupes du FPR ont conquise depuis la nuit du 10 au 11 avril 1994¹².

7. Le FPR a fait des bombardements aveugles dans la capitale (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Au mois d'avril, mai et juin 1994, le FPR a fait des bombardements aveugles dans la ville de Kigali, faisant beaucoup de morts et de blessés parmi la population civile. Il a bombardé l'hôpital de Kigali, l'hôpital de Kanombe et l'hôpital de la Croix-Rouge à Kiyovu. A tous ces endroits, il a fait beaucoup de victimes.

8. Le FPR a massacré beaucoup de militaires des ex-FAR faits prisonniers lors de la prise de Kanombe, Butare et Gisenyi (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Beaucoup de témoignages accusent le FPR d'avoir exécuté sommairement les militaires faits prisonniers lors de la prise de Kanombe. Il n'y a pas de traces des 500 militaires faits prisonniers évoqués par le Général Dallaire devant le Tribunal. A Butare comme à Gisenyi, le FPR a massacré beaucoup de militaires FAR blessés de guerre, lors de la prise de ces villes.

9. Massacres de la population de Kibungo et Byumba (crime de génocide)

Le FPR a exterminé la population de Kibungo et forcé des milliers d'autres à prendre le chemin de l'exil vers la Tanzanie. Des milliers de victimes du FPR ont été jetées dans la rivière Akagera, les bras attachés derrière le dos¹³. Beaucoup de témoignages accablants existent dont notamment celui de Marcel Gérin¹⁴. Dans le document établi conjointement par le Professeur Filip Reyntjens et S. Desouter, en juin 1995, intitulé "*Rwanda. Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR*", il est fait état, aux pages 13 à 14, 24, 26 et 28, de beaucoup de témoignages de massacres dans la Préfecture de Kibungo.

Dans la Préfecture de Byumba, le Général Kagame a, lui même, donné les ordres de massacrer des milliers de Hutu rassemblés sur un terrain de jeux où ils avaient été invités soi-disant pour un meeting politique. Le colonel Lizinde, nommé préfet de Byumba après la

prise du pouvoir par le FPR, a donné un témoignage accablant contre Kagame sur des scènes d'horreur dans cette Préfecture. Dans les communes Kibali et Buyoga, des milliers de paysans hutu furent exterminés au cours des rassemblements organisés par le FPR en particulier au stade de Byumba. A Nyabishambi, commune Mukarange, le FPR a massacré plus de 2000 Hutu. Toujours à Byumba, à l'Eglise Episcopale du Rwanda, 3000 personnes ont été tuées par les soldats du FPR.

Un ancien militaire du FPR a donné un témoignage sur les tueries et les méthodes utilisées par le FPR¹⁵. Dans le document de Reyntjens et Desouter cité plus-haut, on trouve beaucoup de témoignages sur les massacres dans la Préfecture de Byumba (p.13,19, 21 à 28, 30 à 31).

Selon le rapport d'Amnesty International établi le 20 octobre 1994, et intitulé "*Rwanda: L'Armée Patriotique Rwandaise responsable d'homicides et d'enlèvements*", beaucoup de civils Hutu ont été tués dans le Nord-Est du pays: "*Les informations émanant (entre autres) de témoins oculaires rwandais indiquent que des centaines , voire des milliers de civils non armés et d'opposants du FPR faits prisonniers ont été sommairement exécutés ou tués de manière délibérée ou arbitraire depuis la recrudescence des massacres et des autres actes de violence qui ont été faits suite à la mort de l'ancien Président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994. Nombre d'homicides s'inscrivent dans un cycle de représailles arbitraires exercées dans le Nord-Est du pays et visant essentiellement des groupes de civils hutu "*.

Les massacres perpétrés dans la Préfecture de Byumba sont d'une telle ampleur que le nombre de personnes tuées, est évalué à 470.000 pour une population de 845.000 habitants qu'elle comptait avant avril 1994. Le nombre de personnes tuées, dans la Préfecture de Kibungo, est évalué à 349.000 pour une population de 700.000 habitants qu'elle comptait avant avril 1994¹⁶.

Le site de massacres de Nyarubuye, devenu selon le FPR, un lieu symbolique du génocide des Tutsi dans la Préfecture de Kibungo, fut plutôt un endroit où plusieurs Hutu ont été massacrés par les soldats du FPR en avril-mai 1994. Après avoir pris le pont de Rusumo et évacué sur Kibungo les Tutsi qui se trouvaient à Nyarubuye, le FPR y a rassemblé les Hutu qui tentaient de regagner la Tanzanie. Ils ont été tous conduits à Nyarubuye où ils ont été massivement exécutés. Ces victimes sont présentées comme Tutsi alors qu'il s'agit des Hutu sauvagement tués et dont les restes ne méritent pas, naturellement devant le FPR, la sépulture dans l'honneur mais plutôt d'être exposés pour tromper l'opinion nationale et internationale. C'est dire jusqu'où peut arriver le cynisme et le mensonge du FPR.

Le public doit se rappeler que le FPR a passé 4 ans, avec beaucoup de publicité et médiatisation, à enterrer dans l'honneur, les restes des Tutsi. Les os exposés à Nyarubuye ne sauraient donc être ceux de Tutsi mais bel et bien ceux des Hutu. Par ailleurs, il faut se souvenir aussi que le TPIR, sur demande du Gouvernement rwandais et dans le respect des souhaits des familles des victimes, a fait savoir, par son communiqué de presse ICTR/INFO/9-2-06 du 29 avril 1996, qu'il n'y aura plus d'opération d'exhumation des morts dans le cadre de ses enquêtes. Ces familles ne seraient-elles pas encore plus choquées si les os exposés dans différents sites du mémorial du génocide étaient effectivement des leurs? Il est bien vrai que les coutumes et les croyances ancestrales rwandaises interdisent d'exposer les restes des siens.

10. Le FPR a commis des massacres à grande échelle dans les préfectures Butare, Gitarama et Kigali rural (crime de génocide)

Tout au long de la guerre d'avril à juillet 1994 et surtout après sa victoire militaire, le FPR a massacré des milliers de Hutu dans les Préfectures Butare et Gitarama. Beaucoup de gens

et d'ONG ont témoigné sur ces massacres odieux, notamment l'ex-Premier Ministre Twagiramungu, l'ex-Ministre de l'Intérieur, Seth Sendashonga, M. Musangamfura, ex-Directeur du renseignement dans le gouvernement FPR, M. l'Abbé André Sibomana, Human Rights Watch, Amnesty International spécialement dans son rapport du 23 juin 1998 et bien d'autres encore.

Des témoins ont été horrifiés par les massacres organisés et perpétrés par les soldats du FPR sous les ordres du Colonel Ibingira en Préfecture de Butare. Le document de Reyntjens et Desouter, fait état de beaucoup de témoignages sur ces massacres. Par exemple, à Save, il y a eu des massacres de 1.750 personnes. Dans un document intitulé "*Sujet d'inquiétudes au Rwanda*" publié en novembre 1994, le Professeur Filip Reyntjens parle d'un nombre important de disparitions, d'assassinat et de massacres journaliers à des échelles importantes. Il indique que chaque jour des personnes sont arrêtées par des éléments du FPR et amenées à des destinations inconnues. Il cite le cas de 60 personnes rentrées de la zone turquoise et exécutées début août 1994 à l'Ecole Agri-Vétérinaire de Butare, plusieurs personnes tuées et enterrées dans la vallée située entre la groupe scolaire et l'arboretum de Butare, zone interdite par le FPR, une cinquantaine de cadavres ont été trouvés dans le boisement communal près de Save. Il poursuit en indiquant que dans la Préfecture de Kigali rural, plusieurs milliers de cadavres ont été découverts autour d'une église entre Gako et Nyamata, une centaine de cadavres ont été trouvés par la MINUAR à Kiyumba au Nord du Bugesera à la mi-septembre 1994. Enfin, 120 jeunes issus des partis d'opposition et qualifiés d'Interahamwe ont été exécutés à Duha, dans la commune de Gikoro. Des centaines de personnes ont été rassemblées et massacrées dans la commune Mukingi¹⁷.

Il faut aussi noter qu'en février 1995, le Préfet de Préfecture de Butare, Monsieur Rwangabo Pierre Claver, a été assassiné par le FPR de retour d'une réunion à Kigali, pour avoir adressée au Président de la République, une lettre de protestation contre les arrestations et les détentions arbitraires d'intellectuels hutu.

Dans la Préfecture de Kigali rural, plus de 3000 personnes ont été froidement massacrées par les soldats du FPR dans le centre scolaire de Muhondo, commune Rushashi. Dans la commune Bicumbi, secteurs de Karengé, Nyamatete et Bihembe, des centaines de personnes ont été décimées par le FPR lors de son avancée vers la Capitale Rwandaise et après sa prise de pouvoir pour sanctionner ceux qui ont opposé la résistance à sa progression. Les chiffres indiquent qu'au moins 500 personnes auraient été tuées.

Pour camoufler ses forfaits, le FPR a créé un système d'incinération de milliers de cadavres dans les zones dites militaires, interdites carrément d'accès aux personnes étrangères à l'armée¹⁸.

Monsieur Degni Segui, Rapporteur spécial de l'ONU, la Commission d'experts de l'ONU et d'autres experts indépendants comme le Professeur Filip Reyntjens, Monsieur Gérard Prunier, Révérend Pasteur Overdulve, Monsieur André Guichaoua reconnaissent tous les massacres à grande échelle, commis par le FPR dans tout le pays. Le rapport Gersony, pourtant commandé par UNHCR, n'a pas été rendu public sur instigation du FPR appuyé par ses habituels supporters. Cependant, les milieux bien informés ont révélé que ce rapport contient des accusations graves contre le FPR pour avoir perpétré des massacres organisés dans tout le pays. Au sujet de ce rapport, le professeur Filip Reyntjens écrit ce qui suit: "*Already in September 1994, when UNHCR consultant Robert Gersony and his team estimated that RPF killed at least 30.000 people, the UN ordered a total blackout and the report was effectively suppressed. Génocide investigators have since found mass graves containing two layers of victims, one killed by the Hutu extremists, the other by RPF.*" ¹⁹ Madame Alison Desforges, quant à elle, en dit ceci²⁰: "*Les premières preuves convaincantes de l'existence de massacres systématiques et de grande ampleur imputables*

au FPR, furent recueillies par une équipe du HCR, envoyée sur place pour une autre mission. Lorsque l'équipe et les responsables du HCR tentèrent de porter ces informations à la connaissance de la communauté internationale, les Nations-Unies prirent la décision de les dissimuler, non seulement dans l'intérêt du gouvernement rwandais récemment constitué, mais pour éviter également de se discréditer davantage. Les Etats-Unis, et peut-être d'autres Etats membres, adhèrent à cette décision, en grande partie pour ne pas affaiblir le nouveau gouvernement rwandais."

M. Faustin Twagiramungu, ex-Chef du gouvernement FPR, a déclaré devant la Commission Parlementaire Française d'Information qu'il estimait, déjà en octobre 1995, à 250.000 le nombre de personnes tuées par le FPR²¹.

11. Le FPR a commis des massacres de plusieurs personnes dans les Préfectures Cyangugu, Kibuye et Gikongoro (crime contre l'humanité-extermination)

Après le départ des soldats français de "*l'Opération Turquoise*", le FPR a fait des exécutions sommaires et des massacres de Hutu de ces préfectures. Le document établi par le Professeur F. Reyntjens et S. Desouter donne beaucoup d'informations et témoignages sur ces crimes spécialement aux pages 17, 28 à 29 et 34. Il est fait état des massacres de Ndaba et Kivumu en Préfecture de Kibuye, de Karengera et Gisuma dans la Préfecture de Cyangugu et de Gikongoro.

La Ligue des Réfugiés Rwandais pour les Droits de l'Homme (LIRDHO) a publié, à Bukavu, en décembre 1994, un document intitulé "*Témoignages de nouveaux réfugiés sur les violations des droits de l'homme perpétrés par le FPR*", dans lequel, on trouve des témoignages accablants sur les massacres commis dans ces Préfectures par le FPR.

12. Le FPR est coupable d'arrestations et emprisonnements arbitraires de milliers de personnes (Crime contre l'humanité)

Le nombre de personnes détenues actuellement dans les prisons au Rwanda s'élève à plus de 200.000 prisonniers. Environ 30 % d'entre eux sont en prison depuis six ans sans aucun dossier. Ils sont donc provisoirement détenus pendant toute cette période et on ne peut pas espérer que leur situation sera au moins régularisée dans un proche avenir puisque le FPR ne veut pas entendre parler de libération de ceux qui n'ont pas les dossiers. Celui-ci se plaît à prolonger leur détention illégale indéfiniment. Il faut signaler que plusieurs personnes sont gardées dans des prisons inconnues du public où ils sont enlevés régulièrement par les soldats du FPR pour les faire disparaître. Les témoignages et les faits sont là et parlent d'eux-mêmes. Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda a dénoncé l'arrestation et détention illégales de magistrats Hutu dans un dossier établi en avril 1997 dans lequel il donne une liste de 30 magistrats arrêtés illégalement.

Le FPR confectionne et publie dans le Journal officiel des listes macabres de "génocidaires" sans qu'il y ait eu moindre enquête sur les personnes intéressées. Les personnes de la première catégorie sont déclarées coupables de la peine de mort avant même l'enquête. Cette démarche illégale du FPR a pour but d'éliminer les personnes, de diaboliser ses adversaires et d'exclure toute velléité de réclamation des biens squattés par ces membres.

Monsieur Faustin Nteziryayo, ancien Ministre de la Justice dans le gouvernement FPR, actuellement en exil, a dénoncé, dans un document qu'il a publié en 1999, les détentions provisoires prolongées et les violations systématiques de la présomption d'innocence. Il confirme que *"la confection de cette liste a plus servi à un agenda politique d'éliminer les personnes ayant une certaine influence au sein de la société civile qu'à l'avancement des poursuites en permettant d'identifier les vrais responsables du drame rwandais"*²². Le Ministre de la Justice Monsieur Mucyo, les responsables de l'APR à commencer par le Général Kagame et les responsables du Ministère Public à commencer par le Procureur Général près de la Cour Suprême, Monsieur Rwagasore sont les premiers coupables de ces crimes.

13. Le FPR est coupable de condamnations prononcées et exécutions effectuées sans jugement préalable rendu par un tribunal régulièrement constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés (Violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Beaucoup de personnes ont été exécutées sommairement sans jugement sur les collines, dans les rues et dans les maisons, à travers tout le pays, depuis avril 1994 jusqu'à présent par les soldats et les cadres politiques (Abakada) du FPR. Les chefs militaires à commencer le Général Kagame sont responsables de ces crimes. Le Centre de Lutte contre l'Impunité et la Justice au Rwanda a dénoncé l'exécution de plusieurs intellectuels Hutu. Dans le document établi par le Professeur Reyntjens et Desouter, on trouve beaucoup de témoignages sur ces crimes.

14. Le FPR a décapité complètement le clergé catholique (crime contre l'humanité- assassinat)

Depuis avril 1994, le FPR a assassiné plusieurs hommes d'Eglise dans l'intention de décapiter l'Eglise catholique.

En date du 21 avril 1994, le FPR a massacré sans pitié, dans le cadre d'une attaque généralisée, les prêtres du diocèse de Byumba dont notamment:

- Abbé Joseph Hitimana, Recteur du petit séminaire de Rwesero
- Abbé Anastase Nkundabanyanga, économiste général du diocèse de Byumba
- Abbé Gaspard Mudashimwa,
- Abbé Christian Nkiliyehe
- Abbé Alexis Havugimana
- Abbé Faustin Mulindwa
- Abbé Fidèle Mulinda
- Abbé Célestin Muhayimana

- Abbé Augustin Mushyenderi

En date du 5 juin 1994, les soldats du FPR, sous les ordres du Général Sam Kaka, ont assassiné froidement quatre Evêques de l'Eglise catholique à Gakurazo en Commune Mukingi, Préfecture de Gitarama. Il s'agit de:

- Mgr Vincent Nsengiyumva, Archevêque de Kigali

- Mgr Thaddée Nsengiyumva, Evêque de Kabgayi

- Mgr Joseph Ruzindana, Evêque de Byumba et Président de la Conférence Episcopale du Rwanda

- Mgr Innocent Gasabwoya, Vicaire épiscopal à Kamonyi

Beaucoup de prêtres, de religieux et de religieuses ont subi le même sort que ces prélats.

- Mgr Phocas Nikwigize, Evêque de Ruhengeri, a été enlevé par les soldats du FPR, en octobre 1996, quand il était sur la route du retour de l'exil du Congo ex-Zaïre, après la destruction des camps de réfugiés et a été assassiné.

L'abbé Habakurama du diocèse de Butare a été assassiné par le FPR le 12 mai 1997 à Cyanika.

L'Abbé Jacques Kagabo, curé de la cathédrale de Ruhengeri, a été assassiné en 1998 parce qu'il avait osé dénoncer les massacres à grande échelle commis par les soldats du FPR dans les Préfectures Ruhengeri et Gisenyi.

Beaucoup de prêtres, de religieux et de religieuses Hutu ont été massacrés par les soldats du FPR au Congo ex-Zaïre. Il s'agit notamment de:

- Abbé Antoine Hategekimana, du diocèse de Ruhengeri, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé Etienne Kabera, du diocèse de Butare, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé Norbert Milimo, du diocèse de Butare, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Emmanuel Munyakazi, du diocèse de Cyangugu, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé François Xavier Muyoboke, du diocèse de Kabgayi, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé Augustin Nkulikiyumukiza, du diocèse de Gikongoro, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé Urbain Twagirayezu, du diocèse de Nyundo, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé Jean Uwizeyimana, du diocèse de Butare, assassiné le 25 février 1997 à Kalima

- Abbé Cyprien Gasimba, du diocèse de Nyundo, assassiné en Août 1996 à Kashusha Bukavu

- Soeur Marie Françoise Nyirarukundo, du diocèse de Cyangugu, assassinée le 25 février 1997 à Kalima
- Soeur Félicité Mukamihigo, du diocèse de Cyangugu, assassinée le 25 février 1997 à Kalima
- Soeur Clotilde Nyirabakungu, de la congrégation Abizeramariya, assassinée le 25 février 1997 à Kalima
- Soeur Agnès Mukabandora, de la congrégation Abizeramariya, assassinée entre le 21 et le 24 avril 1997 à Kisangani
- Soeur Godelive Mukamunana, de la Congrégation Abizeramariya, assassinée entre le 21 et le 24 avril 1997 à Kisangani
- Soeur Rosalie Uwamariya, de la congrégation Abizeramariya, assassinée entre le 21 et le 24 avril 1997 à Kisangani

Le FPR a assassiné également des missionnaires catholiques tels que:

- Le Père Valmajo, de nationalité espagnole, curé de Nyagahanga, assassiné à Nyinawimana, Préfecture de Byumba en avril 1994
- Le Père Curick Vjehoslav, de nationalité croate, curé de la paroisse de Kivumu, diocèse de Kabgayi, assassiné à Kigali en 1998
- Le Père Claude Simard, de nationalité canadienne, curé de Ruyenzi à Butare, assassiné le 17 octobre 1994. Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda donne dans son communiqué du 5 février 1997 le récit des événements et signale que *"D'après les enquêtes du Capitaine Tim Isberg d'Edmonton, responsable de l'enquête sur cet assassinat, ce sont des soldats de l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) qui l'ont tué à coups de marteau qu'ils ont abandonné sur place. C'était vers le soir du 17 octobre 1994 et ils étaient venus à bord d'une camionnette Toyota bleue."*
- Le Père Duchamp, de nationalité canadienne, curé de paroisse dans le diocèse de Ruhengeri
- Le Père Pinard, de nationalité canadienne, curé de Kinoni, diocèse de Ruhengeri, abattu par balle en pleine célébration eucharistique par l'escadron de la mort du FPR

Beaucoup d'autres religieux et religieuses étrangers ont été tués par le FPR.

Tous ces missionnaires ont été tués parce qu'ils étaient des témoins gênants des exactions commises par les soldats du FPR dans le pays. Des rapports accablants sur tous ces massacres sont disponibles et peuvent être consultés pour vérification.

15. Le FPR a commis des crimes de pillage (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

En complicité avec le FPR, les soldats ougandais qui combattaient avec lui, ont pillé le pays. Des usines ont été complètement démontées et transportées en Ouganda (usine à thé de

Mulindi, minoterie de M. Félicien Kabuga à Byumba,...). Des magasins, des véhicules et des maisons d'habitation ont été pillés dans toutes les villes du pays, les marchandises et les objets de valeur emportés vers l'Ouganda. Plusieurs maisons ont été squattées et les propriétaires qui osent les

réclamer sont simplement liquidés ou mis en prison où ils disparaissent ou pourrissent sans dossier judiciaire. Une autre tactique pour exclure toute velléité de réclamation est que les propriétaires sont mis, sans même une enquête préalable, sur les listes macabres de génocidaires à condamner à mort et redevables de lourdes réparations. D'autres maisons ont été tout simplement détruites à la dynamite ou par le feu dans toutes les régions du pays. Le Général Kagame et le Major Rose Kabuye ont joué un rôle très important dans ces crimes.

16. Le FPR a commis des massacres de milliers de Hutu à Kibeho (crime de génocide)

En présence de la MINUAR II, les soldats du FPR commandés par le Colonel Ibingira, ont bombardé et attaqué pendant trois jours, du 21 au 23 avril 1995, le camp de déplacés de Kibeho, et fait beaucoup de morts. Plusieurs témoignages concordants affirment que les victimes se chiffrent à plus de 8.000 personnes. Le camp a été complètement détruit et les rescapés terrorisés ont été forcés de rejoindre leurs communes où plusieurs ont été exécutées et d'autres ont tout simplement disparu avant d'atteindre leurs communes d'origine. Toutes ces personnes ont été massacrées à cause de leur appartenance ethnique.

17. Le FPR a commis des massacres à grande échelle dans les Préfectures Gisenyi et Ruhengeri (crime de génocide)

Après la destruction des camps de réfugiés à l'Est du Congo ex-Zaïre et le retour forcé de beaucoup d'entre eux, le FPR a fait le ratissage de ces deux préfectures, sous prétexte de combattre les infiltrés, et a fait plusieurs morts parmi la population civile hutu innocente. Des témoignages accablants existent et plusieurs Organisations des Droits de l'Homme dont Amnesty International, Human Rights Watch Africa, ont dénoncé les tueries de populations civiles organisées et exécutées par les soldats du FPR dans le Nord-Ouest du Rwanda depuis fin 1996 jusqu'aujourd'hui. Amnesty International déclare, dans son rapport du 23 juin 1998, que la région du Nord-Ouest du pays a été dévastée.

Plusieurs témoignages font état des massacres organisés et exécutés par les soldats de l'APR. On peut citer notamment les massacres de Muramba, Kanama, Mutura, Giciye, Karago, Nkuli, stade de Ruhengeri, Kinigi, Nyakinama, Nyamutera, Gatonde où dans le seul secteur de Gahanga, 352 personnes ont été tuées. Le Général Kayumba Nyamwasa a joué un très grand rôle dans les massacres de Ruhengeri.

Le centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda a dénoncé également, en date du 20 octobre 1997, les massacres systématiques des parents des anciens dignitaires et intellectuels Hutu. Au cours du mois de novembre 1997, ce centre a publié des communiqués pour dénoncer les massacres dans les communes Kanama, Rwerere, Rubavu et Mutura par les soldats du FPR, sous les ordres du Lieutenant Colonel Murokore et du Capitaine Muhirwa, Préfet de Gisenyi.

M. Alype Nkundiyaremye, ex-Président du Conseil d'Etat et Vice-Président de la Cour Suprême a confirmé que *"le FPR a conçu un plan stratégique d'épuration ethnique progressive et de minorisation des Hutus dans toutes les dimensions de ce concept"*. Il affirme dans son témoignage que *"dans les seules préfectures du Nord du pays, on compte approximativement huit cent cinquante mille Hutus massacrés par l'Armée après sa prise du pouvoir, sur un total d'environ un million de citoyens qui habitaient cette région. Dans d'autres préfectures, la même armée en a tué au moins deux cents cinquante mille"*[23](#).

18. Le FPR a menacé et soumis la population du Nord-Ouest du pays à des punitions collectives (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Le Président Pasteur Bizimungu, le Général Kagame, Général Sam Kaka, Général Kayumba Nyamwasa, Colonel Frank Mugambage, Député Tito Rutaremara et beaucoup d'autres responsables du FPR ont, à plusieurs reprises, menacé de soumettre la population civile à des punitions collectives y compris la mise à mort sous prétexte qu'elle collaborait avec les "infiltrés". Ces menaces ont été effectivement mises à exécution au cours des opérations militaires et plusieurs milliers de personnes ont été tuées et les rescapés ont été regroupés dans des camps de concentration où ils sont soumis à des conditions de vie inhumaines.

19. Le FPR soumet intentionnellement la population Hutu du Nord-Ouest du Rwanda à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle (crime de génocide)

Dans les Préfectures Gisenyi et Ruhengeri, la population Hutu est menacée de destruction. En effet, les rescapés des massacres organisés par le FPR sont maintenant regroupés dans les camps de concentration où ils meurent à petit feu suite aux mauvaises conditions de vie. Beaucoup de témoignages existent et plusieurs Organisations de Défense des Droits de l'Homme ont dénoncé cette situation catastrophique, notamment Amnesty International, dans son rapport du 23 juin 1998.

20. Le FPR a adopté des mesures visant à entraver les naissances au sein de la population Hutu (crime de génocide)

Selon plusieurs témoignages dignes de foi, notamment celui de M. Alype Nkundiyaremye, la population Hutu vit dans des conditions telles qu'il devient impossible de procréer. En effet, plusieurs centaines de milliers de gens en âge de procréer sont en prison ou sont cachés dans les brousses et dans les forêts; le taux de mortalité, surtout infantile, est devenu le plus élevé du monde et beaucoup de jeunes gens sont régulièrement raflés pour être conduits dans des remorques de camions vers les lieux d'incinération[24](#).

21. Le FPR porte atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de la population Hutu (crime de génocide)

La population Hutu est soumise à des exactions continues. Les disparitions, les assassinats et les exécutions sommaires sont devenus son lot quotidien. Les personnes accusées de collaborer avec ce que le régime FPR appelle " infiltrés" sont la cible des escadrons de la mort du FPR. Dans ce climat de terreur institutionnalisée, la population est en permanence

dans la peur! Les plus chanceux parviennent à sortir du pays avant que les escadrons de la mort du FPR ne les surprennent. Toutefois, le FPR a juré de pourchasser à l'étranger ceux qui réussissent à prendre le chemin de l'exil. En effet, il a mis cette menace à exécution notamment avec les massacres de réfugiés Hutu au Sud-Kivu en RDC, en avril 1995, (notamment les camps de Birava et de Nyakavogo) par les soldats du FPR, les massacres de réfugiés dans les camps de réfugiés Hutu au Nord du Burundi également en 1995, par les soldats du FPR en complicité avec les services de sécurité burundaise, par l'assassinat du Colonel Théoneste Lizinde et son ami Bugirimfura à Nairobi, Kenya, en 1996, l'assassinat de Seth Sendashonga également à Nairobi en avril 1998, l'assassinat de Pasteur Musabe, petit frère du Colonel Théoneste Bagosora, à Yaounde, Cameroun, en février 1999. On soupçonne de plus en plus le FPR d'utiliser le poison pour liquider les réfugiés vivant en Europe et en Amérique du Nord. Ainsi, des réfugiés rwandais disparus au cours de ces derniers temps auraient été empoisonnés et seraient morts à la suite de l'arrêt subit du cœur. Naturellement les médecins concluent à la crise cardiaque!

22. Le FPR est coupable de persécution pour des raisons politiques, raciales et religieuses (crime contre l'humanité)

Beaucoup de personnes témoignent sur la persécution continue des Hutu au Rwanda par le régime FPR. Les Hutu sont exclus et terrorisés. Très peu d'enfants Hutu sont admis dans les écoles. Les hauts cadres de l'administration centrale et des sociétés parastatales sont exclusivement Tutsi, l'armée est monoethnique, le secteur économique (commerce et affaires) est dominé par les Tutsi.

Les Tutsi sont devenus les propriétaires latifundiaires tandis que les Hutu ont été dépouillés de leurs terres pour devenir des roturiers corvéables à merci²⁵. Les Hutu sont globalement culpabilisés et doivent tous s'agenouiller et se repentir des crimes qu'ils n'ont pas commis. Beaucoup sont à bout de résistance contre cette terreur institutionnalisée.

C'est pour cette raison que les personnes continuent à fuir le pays dans des conditions extrêmement dangereuses car il est difficile de sortir du pays à cause du système de contrôle en place. Certains profitent des missions à l'étranger pour prendre le chemin de l'exil comme ce fut le cas, récemment en décembre 1999, pour ces 9 jeunes foot-balleurs en déplacement en Allemagne pour une rencontre sportive qui ne sont plus rentrés au Rwanda²⁶. Il faut signaler que même quelques Tutsi raisonnables et agacés par cette persécution injuste préfèrent se réfugier à l'étranger. On peut signaler par exemple la fuite de 46 étudiants de l'UNR, au mois de décembre 1999, vers l'Ouganda, où ils se sont déclarés réfugiés suite à la terreur du régime du FPR.

Beaucoup de témoignages existent sur ces crimes de persécution. L'Association Rwandaise des Droits de l'Homme (ARDHO), dans son "*Rapport succinct sur la situation des droits de l'homme au Rwanda*", établi à Bruxelles en avril 1995, a fait état des rapports et témoignages attestant la persécution contre les Hutu. D'autres Organisations de Défense des Droits de l'Homme telles que Amnesty International, Human Rights Watch et nombre d'experts de la région, ont dénoncé ces crimes.

Le régime FPR a instauré au Rwanda le système d'apartheid²⁷. Il serait anachronique de tolérer et de laisser impuni un tel système alors que le monde entier l'a unanimement condamné et œuvré à sa destruction en Afrique du Sud il y a à peine six ans. A cet égard, le Président démocrate H. Truman, dans son discours devant le Congrès américain en mars 1947, a condamné clairement les tentatives d'asservissement des peuples par les minorités armées: "... Je crois que les Etats-Unis doivent soutenir les peuples libres qui résistent à des

tentatives d'asservissement par les minorités armées, ou à des pressions venues de l'extérieur. (...) Il y a un choix à faire entre deux modes de vie opposés. L'un d'eux repose sur la volonté de la majorité, et est caractérisé par des institutions libres, un gouvernement représentatif, des élections libres, des garanties assurant les libertés individuelles. (...) L'autre repose sur la volonté d'une minorité imposée à la majorité, il s'appuie sur la terreur et l'oppression des libertés individuelles ...".

23. Le FPR a commis des actes de torture et les mutilations contre les prisonniers et les populations pourchassées (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Beaucoup de témoignages sur ces violations existent. Le document établi par le Professeur Reyntjens et Desouter en juin 1995 déjà cité plus haut, contient beaucoup de témoignages accablants contre les soldats du FPR. A la page 11 de ce document, il est fait état des procédés de tueries tandis que les méthodes spéciales de tortures pratiquées par le FPR font objet de témoignages de la page 15 à 18. *"Il s'agit de "agafuni" et "akandoya". (...) Ces deux formes de torture ont été signalées en Ouganda dans les années 70 et 80 et on admet généralement qu'elles ont été réintroduites au Rwanda par le FPR". (...) Le document mentionne la torture dans les prisons de Kigali, des hommes pendus vivants, abandonnés les yeux crevés, femmes éventrées. (...) Plus d'une dizaine ont été torturés, battus. On peut voir des plaies fraîches et surtout des traces de fil de fer qui ont tailladé les muscles des bras".*

24. Les membres du FPR ont commis les crimes de viol et contraint les femmes et les filles à la prostitution (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Les femmes et les filles Hutu sont réduites à la prostitution par la force par les militaires de l'APR éparpillés dans toutes les communes du pays. A la page 29 du document du Professeur Reyntjens et Desouter, il est fait état de témoignages accablants sur le viol par les soldats du FPR: *"... La nuit, ils passent de maison à maison et tuent tous les membres de la famille de ces militaires et tout homme ayant moins de 60 ans. (...) Quant aux diplômés, ils sont exécutés sur le champ et les jeunes femmes violées".* Ainsi donc les soldats du FPR, éparpillés dans toutes les villes et toutes les régions du pays, propagent le SIDA parmi la population, un fléau qui risque de décimer les rescapés des massacres.

25. Le FPR fait subir des traitements humiliants et réduit les Hutu en esclavage (crime contre l'humanité)

Les Hutu subissent des traitements humiliants de façon systématique et généralisée. Beaucoup ont été dépouillés de leurs biens tandis que d'autres sont contraints à vivre dans des camps de concentration sous les sheetings alors qu'ils avaient leurs propres maisons. Beaucoup de Hutu sont réduits à l'esclavage. Ils servent *de main d'oeuvre gratuite pour des travaux de construction ou les travaux d'agriculture*[28](#).

26. Le FPR a massacré des milliers de réfugiés Hutu au Congo ex-Zaïre (crime de génocide)

Les massacres de réfugiés Hutu au Congo ex-Zaïre ont fait l'objet de beaucoup de témoignages et de rapports. La Commission d'enquête internationale de l'ONU, conduite d'abord par M.Garreton et puis par M. Koffi Amega, a établi les responsabilités des soldats du FPR dans les massacres de réfugiés Hutu au Congo.

La Commission avait estimé qu'il s'agissait bien d'un génocide. Suite au lobby des différents intervenants, ses conclusions ont été finalement biaisées au moment de l'adoption du rapport par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Amnesty International a accusé le Conseil de Sécurité d'abandonner honteusement les victimes des massacres au Congo; Human Rights Watch a également critiqué la position du Conseil de Sécurité sur ce rapport²⁹: *"Selon le Directeur de Human Rights Watch pour l'Afrique, Peter Takirambudde, demander simplement aux gouvernements congolais et rwandais de mener des enquêtes et de juger leurs propres représentants n'a aucun sens. C'est une insulte pour les victimes d'autant que les deux gouvernements ont déjà refusé de coopérer avec les deux précédentes enquêtes de l'ONU sur ces crimes. HRW appuie la recommandation de la commission d'enquête réclamant l'extension du mandat du TPIR afin de lui permettre d'enquêter sur les violations commises dans l'Est de la RDC et d'établir les responsabilités individuelles et la chaîne de commandement"*.

Les témoignages concordent pour affirmer que le FPR a massacré plus de 200.000 réfugiés Hutu et que ces massacres étaient organisés et systématiques. Dans le document établi par l'organisation "S.O.S. Rwanda", il y a une compilation de témoignages accablants contre le FPR³⁰. Pour cette organisation, les preuves sont telles que le doute n'est plus permis: *"Les témoignages de réfugiés rwandais et burundais, hommes, femmes et enfants ainsi que des villageois zaïrois, les rapports des ONG et organisations humanitaires ou des missions de l'ONU rapportés parfois par les agences de presse; ajoutés à tout cela, quelques reportages Radio, le doute n'est plus permis"*.

Un groupe d'officiers de l'Armée du FPR était chargé de la liquidation des réfugiés au Congo. Les plus tristement célèbres de ce groupe appelé "Action Group" sont les suivants:

- Colonel James Kabarebe, commandant des opérations militaires dans l'ex-Zaïre. Il est devenu chef d'Etat Major de l'Armée de Kabila après la guerre contre Mobutu, puis a été limogé et expulsé du Congo à la fin du mois de juillet 1998, pour revenir à la tête du commando qui a pris, au début du mois d'août 1998, la Base de Gitona et tenté de prendre Kinshasa à revers.
- Le Colonel Ibingira, surnommé le "Boucher de Kibeho", Commandant de la Brigade de Kigali-ville et Kigali rural. C'est lui qui commandait le front Nord-Kivu.
- lieutenant Colonel Murokore, commandant du front Sud-Kivu. Il était adjoint du colonel Ibingira lors des massacres de Kibeho.
- Colonel Nzaramba, commandant de la Brigade 211
- Colonel retraité Nduguteye
- Colonel Jackson Rwahama, commandant de la Police Militaire
- Major Jackson Nziza, il était chargé de la sécurité de Kinshasa après la chute de Mobutu. Il est responsable de l'assassinat de Kisase, le numéro deux de l'AFDL. Il est également

responsable de la tentative d'assassinat de Seth Sendashonga à Nairobi et c'est lui-même qui a exécuté, le 5 juin 1994, les Evêques à Gakurazo, commune Mukingi, Préfecture de Gitarama.

L'organisation Human Rights Watch désigne, dans son rapport d'octobre 1997 à la page 35, le Général Kagame comme le premier responsable de ses massacres planifiés ainsi que ses officiers, Lieutenant Colonel James Kabarebe, Commandant David, Commandant Godfrey Kabanda, Lieutenant Colonel Wilson, Lieutenant colonel Kiago, Colonel Richard, Major Jackson Nkurunziza (ou Nziza), Commandant Joseph.

Les massacres des réfugiés Hutu par le FPR constituent bel et bien un génocide.

27. Le FPR a exécuté sommairement les membres des ex-FAR rapatriés de force au Rwanda (violation de l'article 3 commun aux conventions de Genève et du Protocole Additionnel II)

Une centaine de membres des ex-FAR rapatriés du Gabon en 1997 ont été chargés, dès leur descente d'avion à l'aéroport de Kanombe, sur les camions militaires et ont été conduits vers une destination inconnue. Plusieurs témoignages confirment qu'ils ont été sommairement exécutés sans jugement. La liste de ces militaires se trouve dans le communiqué publié par le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda en date du 14 août 1997.

D'autres membres des ex-FAR rentrés d'exil en 1996-1997, ont été assassinés avec leurs familles³¹. Il s'agit notamment de:

- Colonel Gd retraité Jean Ngayinteranya, assassiné avec son épouse
- Lieutenant Colonel Stanislas Hakizimana, assassiné à Muramba avec sa femme, ses enfants et toute la famille qui les avait logés, dans la soirée du 21 janvier 1997
- Colonel Stanislas Bangamwabo, disparu après son arrestation
- Lieutenant Colonel Innocent Nzabanita, assassiné dans la prison de Gisenyi, le 23 janvier 1997
- Lieutenant Colonel BEM Antoine Sebahire, disparu avec sa famille après son retour d'exil en Tanzanie en janvier 1997
- Major Laurent Bizabarimana, assassiné à Nyarutovu dans la nuit du 18 au 19 janvier 1997 avec toute sa famille
- Major François Xavier Uwimana, assassiné avec ses six enfants, le 23 janvier 1997
- Major Lambert Rugambage, assassiné en janvier 1997
- Commandant retraité Patrice Bivamvagara, assassiné avec les membres de sa famille et sa belle- famille
- Capitaine Ngerageze
- Capitaine Alexandre Mugarura

- Capitaine Théodore Hakizimana, assassiné avec sa famille en commune Butaro en 1997
- Capitaine Hakuzweyezu
- Lieutenant Nsabimana, assassiné dans la prison de Gisenyi, le 23 janvier 1997
- Lieutenant François Nsengimana assassiné à Mukingi
- Sous-Lieutenant Edouard Nsengiyumva
- Adjudant chef Sebutiyongera, assassiné avec toute sa famille
- Etc...

Ces assassinats ont été confirmés également par Amnesty International dans son rapport du 25 septembre 1997 à la page 9. Le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda a révélé également, dans le dossier établi en mai 1997, plusieurs cas d'assassinat, de disparition de militaires des ex-FAR "intégrés" dans l'APR ou récemment "rapatriés" des camps de réfugiés. Plusieurs ont été mis en prison dans des conditions inhumaines et où ils sont persécutés et humiliés.

28. Le FPR a fait des jeunes Hutu et des membres des ex-FAR des chairs à canon dans la guerre contre la RDC (crime contre l'humanité-extermination)

Dans son aventure belliciste en République Démocratique du Congo, le FPR a trouvé un autre moyen d'exterminer les jeunes Hutu. Le FPR fait, d'une pierre deux coups, en envoyant de force les jeunes Hutu en masse au front. Ces jeunes sont devenus des chairs à canon pour une cause qu'ils ne connaissent pas du tout.

Ils doivent se battre pour échapper au châtement suprême et toute tentative de désertion vaut une exécution immédiate sans jugement. Le FPR se débarrasse de ces Hutu qui meurent chaque jour au front et peut, en même temps, trouver les ressources humaines pour tenir ce front extrêmement large à l'intérieur de la RDC. *"Toute une génération de jeunes Hutu va disparaître: actuellement beaucoup de recrutement et d'enrôlement forcés de jeunes Hutu dans l'armée du FPR sont effectués par le FPR, pour qu'ils aillent se faire exterminer au Congo"*³².

Conclusion

La Commission Carlsson vient de rendre public son rapport sur le rôle de l'ONU au Rwanda pendant la tragédie de 1994. Le lecteur objectif aura remarqué, qu'au lieu d'éclairer le public sur ce qui s'est passé pendant cette période trouble, cette Commission a occulté davantage la vérité sur le drame rwandais. On ne comprend pas comment les autres acteurs seraient tous coupables sauf le FPR alors que des rapports et des témoignages accablants pèsent sur lui.

Tout ce que le FPR a fait et continue de faire depuis octobre 1990, avec l'appui de ses puissants sponsors négociés par l'entremise du Président Museveni, procède d'un plan bien élaboré et réadapté suivant l'évolution de la situation. On le retrouve dans ses propres documents notamment celui établi en 1992 et intitulé *"Note relative à la propagande d'expansion et de recrutement"*, celui établi à la fin de l'année 1993 et intitulé *"Situation actuelle et perspectives à court terme"*, dans les témoignages de ceux qui ont déserté ses

rangs tels le Ministre Seth Sendashonga, le Colonel Théoneste Lizinde, le Lieutenant Hakizabera, Monsieur Shyirambere J. Barahinyura, Monsieur Jean Pierre Mugabe ou dans les écrits des Hutu de service qui avaient naïvement ou par opportunisme accepté de collaborer avec lui mais ont finalement pris le chemin de l'exil.

Le Lieutenant Christophe Hakizabera donne particulièrement un tableau assez éloquent sur la stratégie et les méthodes d'action du FPR. Avant lui, M. Barahinyura avait souligné la supercherie de ce mouvement monoethniste et démontré que le FPR est, dès sa naissance, anti-démocratique³³. M. Mugabe a dénoncé, quant à lui, la gabegie, la terreur, le totalitarisme et la dictature du FPR³⁴.

Les anciens collaborateurs du FPR qui osent s'exprimer, dénoncent unanimement ses crimes et sa volonté effrénée de minorer la majorité ethnique numérique des Hutu pour s'assurer de la victoire au moment des élections, en réduisant les Hutu à une minorité politique, économique, sociale et militaire. Les massacres perpétrés par le FPR s'inscrivent donc dans ce plan.

Les experts de la région et les Organisations de Défense des Droits de l'Homme, ont dénoncé, à plusieurs occasions, les crimes commis par les membres du FPR depuis octobre 1990 et demandé qu'ils soient poursuivis devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda. Le Professeur Filip Reyntjens estime que le FPR a adopté une stratégie du pire pour prendre le pouvoir. Il s'insurge et dénonce énergiquement la conspiration du silence de la part de l'ONU sur les massacres commis par le FPR. Le journal " *Osservatore Romano* " du Vatican dénonce, dans son numéro du 18 mai 1999, le génocide commis par le FPR depuis 1990 jusqu'à ce jour.

Au sujet du génocide des réfugiés Hutu au Congo, ex-Zaïre, beaucoup d'experts et Organisations de Défense des Droits de l'Homme plaident pour l'extension de la compétence *ratione temporis* du TPIR pour que les responsables de ces massacres soient poursuivis et jugés.

Le nombre de Hutu tués dans cette tragédie rwandaise est de loin supérieur à celui de victimes Tutsi. Beaucoup de témoins affirment que le nombre de morts dépasse largement deux millions de victimes. C'est pourquoi le régime de Kigali utilise tous les subterfuges pour ne pas effectuer le recensement général de la population alors que les donateurs sont prêts à financer cette opération. Le régime FPR prétend que le recensement n'est pas une priorité! Les donateurs devraient conditionner leurs aides à ce recensement au lieu de se contenter des chiffres manipulés pour les besoins de la cause.

Qu'au dessus de tous ces crimes avérés du FPR, celui-ci parvienne à faire le chantage sur toute la communauté internationale et passe pour être le seul acteur innocent dans la tragédie rwandaise, dépasse les limites de l'entendement. Seul, le FPR est incapable d'une telle manipulation. Il bénéficie de l'appui des sponsors puissants qui le protègent et partagent avec lui le secret et le plan d'exterminer le peuple rwandais en toute impunité, pour des intérêts sournois dans la région des Grands Lacs. Il est temps que ces sponsors (Etats, organisations et personnalités puissantes dans leurs pays) soient énergiquement dénoncés et poursuivis pour leur complicité dans ces crimes commis par le FPR.

Il faut briser la complicité du silence dénoncée par les deux experts de la région, Professeur Reyntjens et son collègue Desouter. Non seulement ils ont dénoncé les crimes abominables commis par le FPR, mais surtout ils ont plaidé pour une enquête approfondie³⁵. Il s'insurgent contre la communauté internationale qui se rend coupable de conspiration du silence. Ils ont conclu leur document dans des termes très critiques: *"ces crimes n'ont pas été médiatisés, souvent niés et de toute façon sous-estimés. Alors que des accusations*

sérieuses ont été formulées à l'encontre du FPR/APR dès avant la reprise de la guerre en avril 1994, aucune enquête sérieuse et impartiale n'a été menée. Le cas du rapport Gersony est exemplaire. Les constatations d'un consultant qui avait fait ses preuves ailleurs ont été simplement étouffées, au lieu de les vérifier, préciser, voire corriger. D'autres révélations ont subi le même sort. Il faut maintenant briser cette complicité du silence".

Cette enquête internationale sur les crimes commis par le FPR constamment réclamée par les Rwandais et les experts de la région est absolument indispensable pour la découverte de la vérité. Puisque le TPIR ne veut pas s'en occuper, l'ONU devrait, sans tarder, désigner une commission internationale indépendante pour remplir cette tâche. De plus, l'ONU devrait revoir le statut du TPIR et vérifier de très près son fonctionnement dans son ensemble et sa manière d'administrer la justice en particulier.

Les hommes et les femmes épris de paix et de justice devraient se mobiliser pour dénoncer le mensonge et la manipulation de la vérité et, par la même occasion, réclamer une enquête internationale indépendante sur les crimes du FPR. Le peuple rwandais réclame une justice juste et équitable. C'est à ce prix que la réconciliation nationale sera possible et que la paix durable pourra enfin s'installer définitivement pour le grand bonheur de tous les Rwandais, sans distinction d'ethnie, de région et de religion.

Liste des Abréviations

AFDL : Alliance des Forces Démocratiques de Libération (du Congo)

APR : Armée Patriotique Rwandaise (Armée du FPR)

ARDHO : Association Rwandaise des Droits de l'Homme

ATK : Anti-tank (mine)

BEM : Breveté d'Etat Major

CDR : Coalition pour la Défense de la République

DMZ : Demilitarized zone

ETO : Ecole Technique Officielle

FAR : Forces Armées Rwandaises

FPR : Front Patriotique Rwandais

GOMN : Groupe d'Observateurs Militaires Neutres

LIRDHO : Ligue des Réfugiés Rwandais pour les Droits de l'Homme

MDR : Mouvement Démocratique Républicain

MINUAR : Mission des Nations-Unies pour l'Assistance au Rwanda

MRND : Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations-Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PL : Parti Libéral

PSD : Parti Social Démocrate

RDC : République Démocratique du Congo

RPF : Rwandese Patriotic Front (FPR)

TNT : Trinitrotoluène (explosif)

UNHCR : United Nations High Commission for Refugees

UNR : Université Nationale du Rwanda

NOTES:

1. Christophe Hakizabera. Lettre adressée à la Commission de l'ONU chargée de l'enquête sur la responsabilité de l'ONU dans le drame rwandais, le 10 août 1999.

2. Le FPR a produit en 1992, à l'intention de ses agents, un document intitulé "Note relative à la propagande d'expansion et de recrutement". Alison Desforges parle à la page 82 de son livre "Aucun témoin ne doit survivre" mais l'impute faussement au régime Habyarimana. Ce document a été saisi par les services de renseignement et le Ministre de l'Intérieur l'a répercuté à tous les Préfets et Bourgmestres pour les mettre en garde contre les

- nouvelles tactiques du FPR. C'est ainsi que Alison Desforges l'a retrouvé dans les archives de la Préfecture de Butare mais a omis de parler de la lettre de transmission à laquelle le document était annexé.
3. Professeur Filip Reyntjens. Rwanda: Trois jours qui ont fait basculer l'histoire, p.42.
 4. Discours du Président Pasteur Bizimungu au campus de l'UNR Butare, le 14 décembre 1997.
 5. Lettre ouverte au Sénateur Alain Destexhe par Alain De Brouwer, Bruxelles le 25 octobre 1996, p.52.
 6. Ces crimes sont prévus et punis en vertu des articles 2, 3 et 4 du Statut du TPIR. Le crime contre la paix commis par le FPR n'a pas été repris ici tout simplement parce qu'il n'est pas prévu dans ce Statut.
 7. Le Professeur F.Reyntjens et S. Desouter. Rwanda. Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR, juin 1995.
 8. Memorandum sur l'assassinat du Président Habyarimana, le 03 juin 1999.
 9. -Témoignage du Professeur Filip Reyntjens devant le TPIR dans Affaire le Procureur c.George Rutaganda ICTR-96-3-I, le 24 novembre 1997. - Professeur F. Reyntjens et S. Desouter." Rwanda. Les violations des droits de l'homme par le FPR/APR", juin 1995, p.19.
 10. Rapport d'Amnesty International, Londres, le 20 octobre 1994, Index AI: AFR 47/16/94, p.4.
 11. Augustin Nindiliyimana. Observations critiques à propos du Livre de Des forges, "Aucun témoin ne doit survivre", le 13 octobre 1999, p. 23.
 12. Ntaribi Kamanzi. Rwanda. Du génocide à la défaite. Edition Rebero, Kigali, p.113.
 13. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p.10.
 14. Jerzy Bednarek, "Rwanda-Un témoignage accablant. Ce qu'a fait le FPR en 1994" Africa International, no 319, novembre 1998, p.22-25.
 15. Centre de Lutte contre l'impunité et l'Injustice au Rwanda, communiqué no 45/99 du 4 février 1999.
 16. James Gasana. La violence politique au Rwanda 1991-1993, juin 1998.
 17. Professeur F. Reyntjens et S. Desouter. Rwanda. Violations des droits de l'homme par le FPR/APR, juin 1995, p.13 et 24.
 18. Professeur F. Reyntjens et Desouter. Rwanda. Violations des droits de l'homme par le FPR/APR, juin 1995.
 19. Filip Reyntjens. The conspiracy of silence, le 2 septembre 1999, p.1.
 20. Alison Desforges. Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda. Editions Karthala, p. 842-843.
 21. Intervention de Faustin Twagiramungu, ancien Premier Ministre, devant la commission Parlementaire Française d'Information.
 22. Faustin Nteziryayo. Justice et Droits Humains au Rwanda. L'enlisement du système judiciaire et la dérive des droits humains, 1999, p. 2.
 23. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p.10.
 24. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p.10.
 25. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p. 7.
 26. Emission radiodiffusée sur BBC Gahuzamiryango du 19 novembre 1999 à 16h15 GMT.
 27. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p. 6.
 28. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p.10.
 29. Revue Dialogue no 206 septembre-octobre 1998, p.99.
 30. SOS Rwanda. Les rendez-vous que l'ONU ne devra pas manquer dans ses investigations sur les massacres de réfugiés rwandais au Congo, Août 1997-juillet 1998.
 31. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p.38.
 32. Alype Nkundiaremye. Note sur la situation socio-politique du Rwanda actuel, le 24 juin 1999, p. 11.
 33. Shyirambere Barahinyura. Rwanda. Trente deux ans après la Révolution Sociale de 1959, Editions Izuba, 1992.
 34. Jean Pierre Mugabe. Le Tribun du Peuple. Itangazo, 1999.
 35. Rwanda. Violations des droits de l'homme par le FPR/APR, par Reyntjens et Desouter, juin 1995.